

Information du 30 juillet 2024 – INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP INSPIRATION

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts du fonds INSPIRATION qu'elle gère, des modifications opérées dans le prospectus du fonds.

Les modifications opérées portent sur un élément de l'objectif de gestion et de la stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion des OPC suivants :

Dénomination	Code(s) ISIN
INSPIRATION – Part R	FR0014003AL5
INSPIRATION – Part SR	FR0014003AK7

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

- Les investissements permettent désormais aux souscripteurs d'être exposés à des OPC article 9 au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
- La possibilité d'investir jusqu'à 30% sur des ETF gérés par une même société de gestion.
- Les frais de gestion financière sont abaissés de 1.35% à 1.20% pour la part SR.
- Les frais de gestion financière sont abaissés de 0.95% à 0.80% pour la part R.

Ces modifications, qui seront effectives le 01 août 2024 :

- Sont sans conséquence sur l'objectif final de gestion de l'OPC.
- N'auront pas d'impact significatif sur la stratégie de gestion de l'OPC.

Le DIC et le prospectus de cet OPC qui intègrent ces mises à jour sont disponibles auprès de :



19C rue du Fossé des Treize – 67000 STRASBOURG

Tél : 09.88.999.888

Par mail : contact@alternativepatrimoniale.fr

Sur le site : www.alternativepatrimoniale.fr